

1. Désignation de la substance et/ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial: Répulsif chiens et chats Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente: répulsif

1.3 Détails sur le fournisseur qui met à disposition la fiche de données de sécurité:

Fabricant/fournisseur:

Windhager Handels.mbH

Industriestrasse 2

A-5303 Thalgau

Téléphone 0043 6235 6161 132

Fax 0043 6235 6161 149

office@windhager.eu

1.4 Renseignements en cas d'urgence:

Tél. 0043 (0)6235 6161 132 (pendant les heures de bureau)

Tel. 0043 (0)1 4064343 (Centre anti-poison de Vienne 24h/24)

2. Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin sens. 1 H317

Aquatic chron. 3 H412

2.2 Eléments d'identification

Règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement: ATTENTION

Composant(s) dangereux déterminants pour l'étiquetage: géranjol, huile essentielle de menthe poivrée, huile essentielle d'eucalyptus

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer des allergies.

H412 Dangereux pour les organismes aquatiques, avec effet de longue durée.

Consignes de sécurité:

P101 Conseil médical indispensable, présenter l'emballage ou l'étiquette de désignation.

P102 Ne doit pas tomber entre les mains d'enfants.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne remplit pas les critères pour le classement comme PBT et/ou vPvB.

Date d'impression: 20/07/2017

Nom commercial: Répulsif chiens et chats Spray

3. Composition/indications sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est un mélange.

3.2 Mélanges

CAS: 68917-18-0	Huile essentielle de menthe poivrée	1 – 5 %
	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1	Géraniol	0,1 – 1 %
	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	
CAS: 84625-32-1 N° CE: 283-406-2	Huile essentielle d'eucalyptus	1 – 5 %
	Flam. Liqu. 3 H226 Skin sens. 1 H317 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic chron. 2 H411 Skin Irrit. 2 H315	
CAS: 68131-39-5	Polyglycoléther d'alcool gras	1 – 5 %
	Acute Tox. 4 H302 Eye Dam. 1 H318	

Informations suppl.: se reporter au chapitre 16 pour connaître les mentions de danger.

4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: apport d'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: rincer les yeux à l'eau du robinet en gardant les paupières ouvertes pendant plusieurs minutes (> 15 min.) et consulter un médecin.

Après ingestion: rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'autres informations supplémentaires disponibles.

4.3 Remarques sur l'aide médicale d'urgence ou le traitement spécial

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO2, poudre d'extinction ou jet d'eau. Eteindre les incendies importants avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité: jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers issus de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone

Date d'impression: 20/07/2017

Nom commercial: Répulsif chiens et chats Spray

Oxyde d'azote (NOx)

5.3 Remarques pour la lutte contre l'incendie

En cas d'apparition de gaz toxiques: mettre un appareil de protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: porter une tenue de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations / eaux de surface / nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre / le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit au moyen de liant pour liquides (sable, kieselgur, absorbant acide, absorbant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Renvoi vers d'autres sections

Tenir compte des mesures de protection décrites aux sections 7, 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observations pour une utilisation sûre

Utiliser le produit uniquement en tant que répulsif conformément au mode d'emploi.

Avant l'emploi, toujours lire la désignation et les informations sur le produit.

Tout usage abusif peut présenter des risques pour la santé.

Ne doit pas tomber entre les mains d'enfants.

Eviter la dispersion dans l'environnement.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Après utilisation, bien aérer les locaux pendant 24 heures minimum.

Observations pour une protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Les directives officielles relatives au stockage de substances dangereuses pour l'eau doivent être observées. Garder les conteneurs hermétiquement fermés. Conserver les conteneurs dans un endroit bien ventilé.

Le stockage à proximité des substances suivantes est interdit: conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation finale spécifique

Pas d'autres informations supplémentaires disponibles.

8. Délimitation et contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Le produit ne contient pas en quantités significatives de substances présentant des valeurs limites à surveiller sur le poste de travail.

8.2 Délimitation et contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle / dispositifs de commande techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de procédures de travail adaptées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Assurer une bonne aération. Cela peut être fait par une aspiration locale ou une évacuation d'air générale.

Des méthodes d'évaluation adaptées pour contrôler l'efficacité des mesures de protection prises englobent des méthodes d'investigation métrologiques et non métrologiques telles que décrites dans les Règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS) 402.

Bien nettoyer sa peau après le travail et avant les pauses.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Tenir compte des règles d'utilisation d'appareils de protection respiratoire ainsi que du temps limite de leur utilisation selon les Règles des associations professionnelles pour la sécurité et la santé au travail (BGR) 190.

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre ABEK

Protection des mains:

Porter des gants de protection résistants aux solvants et aux solutions alcalines selon EN 374.

Gants: multicouche PE/EVAL/PE (PE = polyéthylène, EVAL = copolymère alcool de vinyle et éthylène)

Niveau 6 (480 min.)

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection bien ajustées et munies de protections latérales selon EN 166 2001.

Délimitation et contrôle de l'exposition environnementale:

Voir sections 6 et 7

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indications sur les propriétés physiques et chimiques de base

Données générales

Forme:	liquide
Couleur:	spécifique au produit
Odeur:	spécifique au produit
Changement d'état	
Point de fusion/plage de fusion:	non définis
Point d'ébullition/plage d'ébullition:	non définis
Point d'éclair:	non défini
Température d'inflammation:	non définie
Température de décomposition:	non définie

Date d'impression: 20/07/2017

Nom commercial: Répulsif chiens et chats Spray

Auto-inflammabilité:	non auto-inflammable
Risque d'explosion:	non défini
Limites d'explosion:	
Inférieure:	non définie
Supérieure:	non définie
Densité à 20°C:	non définie
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	miscible
Valeur de pH:	non définie
Viscosité:	
Dynamique:	non définie
Cinématique:	non définie
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	moins de 10%

6.2 Autres indications: pas d'autres informations supplémentaires disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non connue.

10.2 Stabilité chimique

Dans des conditions ambiantes normales (température ambiante), le produit reste chimiquement stable.

10.3 Possibles réactions dangereuses

Un usage approprié n'entraîne aucune réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations supplémentaires disponibles.

10.5 Matériaux incompatibles

Non définis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Indications toxicologiques

11.1 Indications sur les effets toxicologiques

Aucun résultat toxicologique n'existe concernant le mélange.

Toxicité aiguë:

Non testée

Irritation:

Non testée

Corrosivité:

Non testée

Effet sensibilisant:

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

Date d'impression: 20/07/2017

Nom commercial: Répulsif chiens et chats Spray

Toxicité en cas d'administration répétée

Non testée

Cancérogénicité

Non testée

Mutagénicité

Non testée

Toxicité pour la reproduction

Non testée

Informations supplémentaires :

La classification toxicologique du mélange est basée sur les résultats de la méthode de calcul (conventionnelle) de la Directive relative aux préparations 1999/45/CE. Selon les expériences du fabricant, le produit ne présente aucun risque au-delà de ceux mentionnés sur l'étiquette.

12. Stabilité et réactivité

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations supplémentaires disponibles.

12.1 Persistance et dégradabilité

Non définies.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non défini.

12.4 Mobilité dans le sol

Non définie.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les indications disponibles, les critères pour le classement comme PBT et/ou vPvB ne sont pas remplis.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

13. Remarques sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être jeté aux ordures ménagères. Ne pas rejeter dans les canalisations. Déchet dangereux selon le répertoire des déchets (AVV). Si un recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être éliminés dans le respect des prescriptions définies par les autorités locales.

Recommandation :

Discuter du code de déchets exact avec l'entreprise d'élimination

Emballages non nettoyés:

Les bidons entièrement vides et encore humides doivent être éliminés en tant que récipients contenant des résidus adhérents toxiques.

Emballages nettoyés:

Date d'impression: 20/07/2017

Nom commercial: Répulsif chiens et chats Spray

Les emballages non contaminés et nettoyés peuvent être amenés au recyclage. Les emballages ne doivent pas réutilisés.

14. Indications sur le transport

Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE (transfrontalier/national)

Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse au sens du règlement ci-dessus!

15. Indications sur les prescriptions légales

15.1 Prescriptions légales spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 (substances qui appauvrissent la couche d'ozone):

Non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 (polluants organiques persistants):

Non applicable

Règlement (CE) n° 689/2008 (exportations et importations de produits chimiques dangereux):

Non applicable

Règlement (CE) N° 648/2004 (Règlement sur les détergents):

Le produit remplit les critères définis dans le règlement (CE) n° 648/2004.

Autorisations selon Titre VII du règlement (CE) n° 1907/2006:

Aucune

Restrictions selon Titre VIII du règlement (CE) n° 1907/2006:

Aucune

Prescriptions nationales

Classe de pollution des eaux

WGK: 1 (légèrement dangereux pour l'eau) selon l'AwSV

Renvoi aux Règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS)

Respecter les mesures de protection selon TRGS 5001

Classe de stockage selon TRGS 5101: 12 (Liquides non inflammables)

Lösemittelverordnung (31^e BImSchV) (règlement allemand sur les solvants)

COV 4 %

15.2 Évaluation de la sécurité des substances

Le mélange n'a été soumis à aucune évaluation de sécurité.

16. Autres informations

Modifications par rapport à l'ancienne version

Références et sources de données

Prescriptions

Directive relative aux préparations (1999/45/CE), dernièrement modifiée par la Directive 2013/21/UE.

Directive relative aux substances dangereuses (67/548/CEE), dernièrement modifiée par la Directive 2013/21/UE.

Date d'impression: 20/07/2017

Nom commercial: Répulsif chiens et chats Spray

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, dernièrement modifié par le règlement (UE) n° 348/2013.

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008, dernièrement modifié par le règlement (UE) n° 487/2013.

Internet

1 <http://www.baua.de>

2 <http://www.arbeitssicherheit.de>

3 <http://gestis.itrust.de>

4 <http://logkow.cisti.nrc.ca>

5 <http://www.gischem.de>

Mentions de danger évoquées aux sections 2 et 3

Selon règlement (CE) n° 1272/2008:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 Provoque des irritations cutanées

H317 Peut provoquer des réactions cutanées allergiques

H318 Provoque de graves lésions oculaires

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec effet de longue durée

Des méthodes au sens de l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à l'évaluation des informations à des fins de classification ont été utilisées:

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe VII (tableau de conversion)

Légende:

ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
BImSchV	Règlement allemand relatif à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
CAS	Chemical Abstracts Service
DIN	Norme de l'Institut allemand de normalisation
EC	Concentration effective
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
IBC-Code	Code international pour la construction et l'affrètement des bateaux destinés au transport massif de marchandises dangereuses
ICAO-TI	International Civil Aviation Organization-Technical Instructions
IMDG-Code	International Maritime Code for Dangerous Goods
ISO	Norme de l'International Standards Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
Log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
N.d.	Non défini
S.o.	Sans objet
MARPOL	Maritime Pollution Convention = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	Persistant, bioaccumulable, toxique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses
UN	United Nations (Nations-Unies)

Date d'impression: 20/07/2017

Nom commercial: Répulsif chiens et chats Spray

COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
VwVwS	Règlement de gestion des substances dangereuses pour l'eau
WGK	Classe de pollution des eaux